CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29059** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2026**

ÉDITÉ LE 18/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Raison sociale : ETABLISSEMENTS BERNOLLIN ET COMPAGNIE

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

320 PLACE DE L'EGLISE
69830 SAINT-GEORGES-DE-RENEINS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE TARARE VILLEFRANCHE TARA

Siret : 300 009 107 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 0001000X 12

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 0690366850

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 0690366850

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 04 74 03 43 64 **Fax :** 04 74 03 40 81

Portable :

Responsabilité légale :
BERNOLLIN CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet : www.bernollin.fr

E-mail : entreprise@bernollin.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 681 263 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	10	07/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/12/2025 14:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.